



LE JUCH, le 02 juillet 2020

Le Maire du Juch

A

Préfecture du Finistère

## **Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale RENIER Jérôme - LE JUCH - Création d'un élevage avicole**

Dans le cadre du dépôt du projet de Monsieur Jérôme Rénier de création d'un élevage avicole dans le lieu-dit le Kermenguy, la préfecture demande à la commune du Juch d'exprimer son avis sur l'impact environnemental de cette installation.

Le caractère industriel de ce dossier est très fort, et l'opposition des différents modèles économiques est évidente. Il s'inscrit dans un projet global régional qui a pour objectif de répondre aux besoins de l'abattoir LDC programmé sur Châteaulin. Tel qu'il est présenté, cet élevage «high-tech» de 70 000 poulets dans deux unités de 1816 mètre carrés, prend en compte l'ensemble des contraintes environnementales qui peuvent s'imposer à ce secteur de production. Les bureaux d'études experts en ce domaine ont intégré toutes les réponses liées aux problématiques de nuisances qu'elles soient olfactives, sonores ou visuelles, ainsi que réglementaires au niveau du traitement des divers effluents et rejets : fientes, eaux de lavage, air de ventilation. L'aspect bien-être animal est aussi pris en compte, si l'on peut imaginer qu'il soit envisageable dans ce type de structure. Le dossier de plus de 500 pages mis à notre disposition, anticipe point par point tout questionnement sur ces aspects techniques. Établi par des juristes et techniciens au fait des diverses réglementations en cours, il est parfaitement bordé et ne présente de ce fait que très peu de failles. Le délai très court, l'absence de présentation synthétique du dossier, sa grande technicité posent beaucoup de questions sur les modalités de consultation dans le cadre de l'étude d'impact environnemental engagée par la préfecture.

Il est de toute façon inutile de construire notre argumentaire sur le simple refus du modèle industriel proposé par le pétitionnaire, même si nous sommes au sortir de cette période de crise lors de laquelle tout le monde a loué le circuit court et la production locale. Là aussi on va nous rétorquer qu'on est vertueux en assurant la fourniture de l'abattoir avec des poulets élevés, nourris, abattus, aux effluents retraités et transportés en Bretagne. On est dans le circuit court du modèle industriel.

Un des points qui peut interpeller sur cette exploitation, est la dichotomie qu'engendre la cohabitation de deux types d'élevages : Mr Rénier vient de se lancer dans l'élevage de porc en plein air, sur environ cinq hectares qu'il se doit de clôturer parfaitement pour s'adapter aux contraintes sanitaires liées à la peste porcine. Il est associé à la grande distribution dans le cadre de l'agrément "Feed" de l'élevage alimenté par les restes alimentaires ; cette démarche vertueuse ne peut qu'entraîner l'adhésion des riverains et de la population. On peut alors être surpris de voir apparaître sur la même exploitation une offre totalement antagoniste d'élevage industriel entièrement alimenté par des intrants issus de toute la Bretagne, et exportant ses effluents vers les territoires environnants, processus générant une logistique importante nécessitant une noria de poids-lourds.

Peu de ressources proviendront de l'exploitation elle-même, ce qui démontre bien la fonction d'intégrateur industriel de cet élevage. Et c'est bien ce modèle industriel qui interroge, dans un environnement agricole orienté vers la production d'une part importante des ressources sur les exploitations. La reprise d'un corps de ferme existant et le maintien d'une activité agricole sur ses terres sont aujourd'hui des éléments positifs dans un contexte général de baisse du nombre d'exploitants, et on devrait donc se réjouir d'y voir repartir une activité. La dimension de cette exploitation, pouvait laisser présager une installation à vocation de production dédiée à une diffusion locale. On parle même de reconversion en bio des terres de ladite exploitation. Pourtant malgré l'ensemble des éléments techniques mis en avant pour garantir la qualité environnementale du projet, son acceptabilité par les riverains et la population pose question. Par un certain nombre d'actions menées depuis plusieurs années, par une démarche globale à laquelle une grande partie de la population répond positivement, la commune du Juch s'engage pour inscrire au mieux le développement durable dans ses projets, et pour rester en cohérence avec cette ligne générale la validation de ce projet à cet endroit n'est pas possible.

Indépendamment de la confrontation binaire des deux modèles, il nous faut maintenant revenir sur l'implantation de ce projet à cet endroit. C'est bien là qu'est le questionnement sur l'impact environnemental de cette éventuelle installation. Nous sommes questionnés comme d'autres institutions sur ce sujet. Rappelons tout de même qu'une commune de 730 habitants n'est pas dotée (comme le sont plusieurs autres structures sollicitées) des ressources humaines disponibles et opérationnelles (directeurs de services, chargés de mission, techniciens...) pour répondre au mieux à cette demande. Et pourtant tout le monde attend à ce que les élus locaux se prononcent sur ces dossiers. Ni les services préfectoraux, ni le pétitionnaire ne nous ont apporté d'information impartiale et synthétique nous permettant d'étayer notre réponse ; démarche qui semblerait avoir été faite au profit d'autres organismes. Nous allons donc apporter notre analyse locale du sujet, avec ses imperfections et incomplétudes.

Le projet de Mr Régnier consiste à l'implantation d'un modèle bien rodé et prêt à monter sur une parcelle de dimension satisfaisante ; on peut noter l'analogie avec l'implantation d'un pavillon clé en main dans un lotissement. Une telle installation impose un certain nombre de contraintes, et on constate que c'est l'environnement qui devra s'adapter, et non le projet qui doit être compatible. En effet, tout est imaginé pour que l'implantation sur la parcelle se passe au mieux en respectant les normes. Par contre le pétitionnaire part du postulat que tous les réseaux périphériques seront adaptés à sa demande.

- La voirie menant au village de Kermenguy est communale et souffrira fortement du trafic qui lui sera imposé.
- Le chemin AFR menant aux parcelles devra être renforcé et enrobé pour permettre les rotations de poids-lourds, amplifiant d'autant plus les problèmes déjà existants d'écoulement d'eaux pluviales dans le village, et leur récupération. Même s'il assure le renforcement du fond de route, tous les problèmes annexes finiront par être transposés en final sur de l'espace public, donc communal.
- Cette installation ne pourra se priver d'un recours régulier et parfois important au réseau d'eau potable, qui aujourd'hui n'est pas calibré pour voir sa charge augmenter. Même s'il pense faire appel à un forage, il n'est pas sans savoir qu'il pompera dans une nappe déjà sollicitée par d'autres usagers, et aux capacités qui ne sont pas extensibles. Là encore c'est le réseau public qui devra s'adapter pour pallier aux carences des ressources disponibles.

- Même si l'ensemble des équipements installés se veulent vertueux quant aux consommations énergétiques, la puissance nécessaire sur cette exploitation ne sera pas anodine. Les postes de transformations installés depuis moins de dix ans en renforcement des réseaux sur le secteur n'auront sans doute pas la capacité à assurer la montée en charge. Là encore la collectivité devra revoir ses équipements.
- La ligne moyenne tension qui traverse la parcelle n'a pas été considérée comme prioritaire dans les récents programmes d'enfouissement de réseaux menés par Enedis. Pourtant placée où elle est, il paraît évident qu'il faudra intervenir pour la déplacer ou l'enfouir. Un autre coût induit à la charge de la collectivité.
- Une telle installation « high-tech » ne pourra se contenter d'un faible débit internet. A cet endroit, elle ne peut à l'heure actuelle prétendre qu'à quelques mégabits, donc bien loin des niveaux requis pour assurer correctement les échanges permanents des systèmes connectés qui ne manqueront d'équiper ce fleuron de l'élevage. Le calendrier actuel pour l'implantation de la fibre sur le secteur ne laisse pourtant pas présager d'amélioration avant la mise en service du site.

Cet état des lieux des réseaux montre que ce type d'équipement industriel (même s'il est agricole) devrait être installé sur des secteurs dédiés, qui ont intégré tous ces éléments en amont dans leur conception. Et on est bien sur une problématique d'aménagement et d'urbanisme.

En effet ce lieu-dit qui a vu dans un passé proche cohabiter trois exploitations agricoles et quelques riverains, a progressivement évolué en un hameau regroupant une douzaine de foyers où vivent une trentaine de résidents dont une petite dizaine d'enfants. Même si elle existe encore, la circulation des engins agricoles s'est amoindrie, et l'exploitation restante pourrait encore réduire son impact en aménageant certaines circulations sur ses propres terrains. Établis par un bon logisticien, les chiffres découpés par type et répartis sur l'année permettent de masquer des pics de circulation qui seront concentrés sur quelques jours au moment des transferts de lots de poulets.

On peut donc bien comprendre l'inquiétude des riverains face à cette circulation sur des passages étroits dans le village. L'accès jusqu'à la D765 n'est d'ailleurs pas non plus des plus sécurisé pour la circulation de véhicules de ce gabarit. Et une question peut se poser sur le trajet suivi par les poids-lourds qui auront le choix de passer par Quimper, le CNO et la RN 165 pour rejoindre le centre Finistère, ou traverser le bourg du Juch et emprunter les départementales pour réduire d'un quart la distance parcourue. A l'heure des GPS qui découvrent les trajets les plus courts, nous sommes habitués à voir ce type de transit au cœur du village.

Cette problématique de circulation et de sécurité routière associée paraît difficilement contournable, et le ressenti des riverains est qu'ils ne pourront que subir une fois le projet lancé. A ceci s'ajoutent évidemment toutes les questions liées aux nuisances olfactives, sonores, visuelles et environnementales qui sont bien sûr prises en compte dans l'étude technique, et pour lesquelles les solutions sont en principe apportées, quand tout se passe pour le mieux. Mais on sait malheureusement que le vieillissement des installations, les dysfonctionnements imprévus, les problèmes de mise au point que l'on rencontre toujours dans ces équipements laissent planer des doutes sur la parfaite intégration sans conséquences dans le cadre de vie des riverains immédiats.

Un élément important du développement durable est la non consommation de terre agricole pour de la construction et de l'artificialisation par les voiries et les stationnements. Dans l'ensemble des documents d'urbanismes on tend à ne plus consommer en extension des zones urbanisées. Hors ici, la parcelle utilisée se trouve en prolongement du hameau et est aujourd'hui entièrement naturelle. La voirie qui la dessert est minimale et non enrobée. Si l'on établit un bilan des surfaces impactées à l'issue du projet en cumulant les surfaces de bâtiments, les plateformes de stockage et de circulation en périphérie, les 500 mètres de chemin à élargir et enrober, on n'est pas loin d'approcher un hectare de surfaces imperméabilisées.

La problématique de l'eau utilisée sur l'exploitation et de sa récupération est bien mise en avant dans le dossier. Ici il s'agit des eaux pluviales correspondant à ces surfaces qui devront être collectées, canalisées vers des bassins de rétentions adaptés aux fortes précipitations, puis infiltrées dans les surfaces disponibles par des réseaux qui se devront d'être parfaitement entretenus. Du fait de la déclivité du terrain, les interrogations sur la faisabilité et la pérennité de ces réseaux est légitime. En cas de dysfonctionnement, ce sont les riverains en contre-bas qui seraient impactés, comme c'est déjà arrivé suite au ravinement sur le chemin AFR, et la commune qui devrait trouver les solutions. La même interrogation existe quant aux eaux pluviales qui lessiveront la zone de « promenade ».

On pourrait imaginer que pour valider cette artificialisation de terre agricole exploitée, il serait nécessaire lors de la construction de ces nouveaux bâtiments de participer en compensation au démantèlement de surfaces équivalentes sur des friches agricoles existantes sur le territoire. Les vieux poulaillers en ruine ne manquent pas, et ce serait peut-être l'occasion de mettre en place un dispositif incitatif analogue à ce qui s'est déjà fait dans d'autres professions. Cette démarche certes contraignante, pourrait alors peut-être renforcer l'acceptabilité de ce type de projets qui se disent si vertueux. Mais à terme, ne faut-il donc pas envisager que ces installations dépendantes dans la fourniture alimentaire et l'exportation des produits et déchets, soient installées dans des zones agro-industrielles dédiées, à proximité de l'ensemble des réseaux calibrés, et avec le minimum de riverains concernés. C'est bien ce qui se fait dans les différentes zones d'activités accueillant les autres secteurs de productions industrielles. On est bien au-delà des compétences d'une commune de 730 habitants face à un projet d'envergure régionale.....

Le Maire,

Patrick TANGUY

